

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de BRIE-ET-ANGONNES du 22/04/2013

## Réf. : PD.

Conformément aux dispositions des articles L52.11 et L2121.7 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de la commune de Brié-et-Angonnes, dûment convoqué, s'est réuni en assemblée ordinaire en mairie, le **22 avril 2013**, sous la présidence de Robert MEYER, Maire. Date de convocation des conseillers municipaux et affichage à la porte de la mairie : 16 avril 2013.

**Présents** : Robert MEYER, Bernard CHARVET, Nicole BOULEBSOL, Sylviane BIZET, Nicolas GROJEANNE, Madeleine BONZI, Dominique JAIL, Jean-Marie ROUSSET, Jean-François EXCOUSSEAU, Céline ASTIER, David AUBENAS, Amable GARCIA.

**Excusés** : Daniel CHAZAL, René SESTIER, Xavier VIGOUROUX.

**Absents** : Philippe MOURRAT, Géraldine MONTESINOS.

**Procuration** : Daniel CHAZAL a donné procuration à Robert MEYER.

**Secrétaire** : Amable GARCIA.

## ➤ Validation du compte-rendu du Conseil municipal du 25/03/13.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Récapitulatif des délégations consenties au Maire au cours du 1er trimestre 2013.** Le Maire donne lecture de l'utilisation des délégations, confiées par l'assemblée municipale par délibération du 14/03/2008, au cours du 1er trimestre 2013.

### Liste des contrats - 1er trimestre 2013

Date	Type	Entreprises	Objet	Montant TTC
01/01/2013	Contrat de prestations	Chenil Service	Capture, ramassage et transport des animaux sur la voie publique pour 2013.	2 207,29 €
30/01/2013	Contrat d'entretien	AXIMUM	Maintenance préventive et curative des feux de signalisations tricolores.	358,80 €
31/01/2013	Contrat d'entretien	GFI (Géosphère)	Maintenance et mise à niveau du logiciel du cadastre (urbanisme).	972,98 €
18/03/2013	Contrat d'entretien	CISEPZ	Maintenance de la chaufferie de la maison des associations du Barlatier.	394,68 €
18/03/2013	Contrat d'entretien	CISEPZ	Maintenance de la chaufferie de l'école maternelle du Barlatier.	394,68 €
18/03/2013	Contrat d'entretien	CISEPZ	Maintenance de la chaufferie de la salle Claude Perdigon de Tavernolles.	454,48 €

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Renouvellement de la convention ATESAT avec l'État.** Le Maire rappelle que la précédente convention ATESAT, signée le 10/09/2009, est arrivée à échéance au 31/12/2012. Les missions d'assistance proposées par l'État concernent les conseils et l'assistance technique dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat et de la voirie. Pour 2013, la collectivité a été déclarée éligible à cette assistance, par arrêté préfectoral n° 2013007-0020 du 07/01/2013.

Considérant que la commune peut bénéficier de cette aide technique, et, au regard des besoins communaux en la matière, le Maire propose de retenir la mission de base pour un montant

annuel de 1 083,26 €, non assujetti à la T.V.A, et, de formaliser une nouvelle convention, d'une durée d'un an, au titre de l'année 2013.

➤ Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Conventionnement avec la société KAENA pour la gestion et le suivi du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).** Suite à une restructuration du groupe, la société Ginger Environnement et Infrastructures a dénoncé le 04/01/2013 la convention de mandat de gestion du service, signée le 14/10/2010. Après consultation, le Maire propose de retenir l'offre de la société KAENA, domiciliée à Saint-Vincent-de-Mercuze en Isère. Conformément à la délibération du 21/09/2010, la nouvelle convention portera sur le diagnostic et le contrôle périodique de conformité des assainissements non collectifs existants et nouveaux, ainsi que sur les études de réhabilitation à la parcelle. Sa durée sera fixée à deux ans, renouvelable une fois, à compter du 13/05/2013.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Conventionnement de mandat relative à l'attribution et au versement des aides financières de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs des particuliers.** Par délibération en date du 21/09/2010, le Conseil municipal a créé une nouvelle compétence du SPANC concernant la réhabilitation des installations non conformes présentant des risques sanitaires et environnementaux, les travaux restant à la charge des propriétaires. Le Maire propose de conventionner avec l'Agence de l'Eau afin que cet établissement public de l'État puisse mandater la collectivité pour assurer l'attribution et le versement des aides de l'Agence aux particuliers maîtres d'ouvrages sollicitant une subvention dans le domaine de la réhabilitation de l'assainissement non collectif. Il est rappelé à ce sujet que la collectivité ne percevra aucune aide de l'Agence pour la réalisation des tâches administratives afférentes au mandat. L'aide attribuée aux particuliers serait de 3 000 € par installation réhabilitée. A ce jour, treize demandes ont été enregistrées. La convention sera conclue pour une durée de cinq ans et s'arrêtera au 31/12/2018.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Institution d'une redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de communications électroniques.** L'occupation du domaine public par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé. Le Maire propose de fixer les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier due par France Télécom. En tenant compte du patrimoine total occupant le domaine public, la collectivité bénéficierait d'une redevance annuelle estimée à 2 363,97 €. Cette disposition prendrait effet rétroactivement au 01/01/2010.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Conventionnement pour la gestion des réseaux d'assainissement communs aux communes d'Herbeys et de Brié-et-Angonnes.** Le Maire adjoint Bernard Charvet présente le projet de la convention relative aux modalités d'entretien, de réparation et d'extension du réseau d'assainissement exploité par les deux collectivités, arrêté par la commission des travaux du 15/04/2013. Le périmètre de la convention concerne l'ancien collecteur du SIBHA, transféré depuis le 01/01/2013 à la collectivité de Brié-et-Angonnes, les

conduites d'assainissement d'Herbeys construites sur notre territoire communal, et le collecteur de transit à créer dans le secteur du Souveyron pour équiper des lieuxdits d'Herbeys. Concernant ce dernier point, Monsieur Charvet précise que les canalisations communales sont suffisamment dimensionnées pour accueillir le transit des eaux usées provenant d'Herbeys. Par ailleurs, et, au regard des potentialités de constructibilité autorisées sur le territoire d'Herbeys, la convention stipulera que l'autorisation est accordée pour une population herbigeoise de 300 personnes maximum. Le conventionnement projeté est mis au vote. Après avoir délibéré, les élus approuvent cette proposition à la majorité, le conseiller municipal Dominique Jail ayant voté contre le projet.

Vote: favorable à la majorité

➤ **Représentation des communes au Conseil de communauté.** La loi n°2010-1563 du 16/12/2010 modifiée portant réforme des collectivités territoriales instaure de nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil de communauté qui seront applicables à compter du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2014. La méthode de répartition des sièges au sein des conseils de communauté est modifiée. C'est ainsi que le nombre de sièges du conseil de la communauté de communes du Sud Grenoblois est fixé à 34 auxquels s'ajoutent 4 sièges de droit, soit un total de 38 sièges, étant précisé que les sièges sont répartis à la proportionnelle, selon la règle de la plus forte moyenne. Le Maire donne lecture de la nouvelle répartition des sièges entre les communes du territoire. Pour Brié-et-Angonnes, le nombre de sièges est maintenu à trois.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Réactualisation de la procédure du schéma intercommunal après concertation entre le Sud Grenoblois et la Métro.** Le Maire présente les réflexions des sept groupes de travail du Sud Grenoblois en charge de la concertation avec la Métro sur une éventuelle fusion. Les synthèses projetées résument les avantages et inconvénients d'intégration au nouveau territoire. Cette présentation a pour objectif d'avoir une idée sur le positionnement à prendre sur le devenir de la collectivité, au mieux de ses intérêts. Le Maire rappelle que le point inscrit à l'ordre du jour ne porte pas sur la fusion. Il s'agit de connaître l'avis des élus sur la possibilité de relancer une consultation pour modifier le périmètre du schéma intercommunal dont Brié-et-Angonnes fait partie. A cette question, le résultat du vote de l'assemblée municipale est le suivant :

\* 8 voix pour (S.Bizet, A.Garcia, N.Grojeanne, B.Charvet, R.Meyer, N.Boulebsol, JM.Rousset, D.Chazal).

\* 1 voix contre (D.Jail).

\* 4 abstentions (M.Bonzi, D.Aubenas, JF.Excousseau, C.Astier).

En conclusion, un avis majoritaire à été pris pour s'associer à Vizille et les autres communes concernées afin de solliciter Monsieur le Préfet pour lancer une nouvelle consultation sur la réactualisation du schéma intercommunal.

Vote: majorité

➤ **Questions diverses.** Le Maire informe l'assemblée que la Fête du Pain, prévue initialement les 6 et 7 juillet prochain, est annulée.

Le Maire,  
Robert MEYER.

